



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 septembre 2007, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

|                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| Anne Beaulieu       | Gilles Marcotte            |
| Carole Bégin-Giroux | Jean-Marie Matte           |
| Pierre Blouin       | Ralph Mercier              |
| Francine Bouchard   | Patrick Paquet             |
| Ann Bourget         | Guy Perrault               |
| Richard Côté        | François Picard            |
| André Demers        | Ginette Picard-Lavoie      |
| Raymond Dion        | Gérald Poirier             |
| Michel Fecteau      | Paul Shoiry                |
| Patrick Huot        | Marc Simoneau              |
| Gérard Landry       | Jacques Teasdale           |
| Louise Lapointe     | Denise Tremblay Blanchette |
| Lisette Lepage      | Denise Trudel              |
| André Letendre      | Marie France Trudel        |
| Anne Létourneau     | Jérôme Vaillancourt        |
| Alain Loubier       | Conrad Verret              |
| Pierre Maheux       | Steeve Verret              |

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande au greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à titre de président d'élection, d'informer le conseil sur le processus électoral. Le président d'élection annonce la date de l'élection partielle pour pourvoir au poste de maire de la Ville de Québec, le 2 décembre 2007. Il informe également les membres du conseil des principales étapes reliées à l'organisation administrative de l'élection.

**CV-2007-0846 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007 tels qu'ils ont été rédigés.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0847 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 4 septembre 2007**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 septembre 2007, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 septembre 2007**

---

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 septembre 2007.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 août 2007.
- Rapport annuel sur les activités du trésorier de la Ville selon les prescriptions de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.
- Résolution numéro 07-827 adoptée par le conseil de la Ville de Mont-Royal le 27 août 2007, relative à un message de condoléances envoyé à la famille et aux proches de madame la mairesse Andrée P. Boucher.
- Résolution numéro 2007-SE-162 adoptée par la municipalité du Bic le 4 septembre 2007, relative à un message de sympathies à la famille de

madame Andrée P. Boucher, aux membres du conseil municipal de la Ville de Québec ainsi qu'aux citoyens et citoyennes de la Ville de Québec, suite au décès de madame la mairesse Andrée P. Boucher.

- Dépôt d'une lettre de remerciements de monsieur Marc Boucher, en date du 12 septembre 2007, suite au décès de son épouse, madame la mairesse Andrée P. Boucher.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande au directeur général, monsieur Alain Marcoux, de faire lecture de la lettre de monsieur Marc Boucher.

- Dépôt d'une pétition transmise par monsieur Martin Gagnon, le 6 septembre 2007, relative à un aménagement piétonnier dans le secteur de la rue Jacques-Bédard, entre les adresses civiques 1011 et 1452, de l'arrondissement Charlesbourg.
- Dépôt d'un document préparé par monsieur Robert Lachance, en date du 14 septembre 2007, intitulé : « Ville de Québec 2008-2108 - Implosion, stagnation ou croissance ».
- Dépôt, par le président d'élection, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, d'un avis au conseil de la ville, relatif au scrutin qui sera tenu le dimanche 2 décembre 2007 afin de pourvoir au poste de maire ou mairesse de la Ville de Québec.
- Dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 16 septembre 2007, relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement La Cité sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec relativement à la zone 132-HP-163.34*, R.A.1V.Q. 109.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Raymond Dion, d'une lettre en date du 17 septembre 2007, relative aux mesures de sécurité et plan d'urgence à l'intérieur de la salle du conseil, lors des séances du conseil municipal.
- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'une lettre de monsieur Simon Compaore, maire de la Commune de Ouagadougou, en date du 25 août 2007, relative à un message de sympathies aux membres du conseil municipal et du comité exécutif ainsi qu'aux citoyens et citoyennes de la Ville de Québec, suite au décès de madame la mairesse Andrée P. Boucher.
- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'une lettre de madame Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro, en date du 31 août 2007, relative à un message de condoléances aux proches de madame la mairesse Andrée P. Boucher.
- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'une lettre et d'un rapport au conseil municipal, de monsieur Lambert Legaré, vérificateur général de la Ville de Québec, en date du 17 septembre 2007, relatifs aux crédits budgétaires qui lui sont accordés en 2007 pour le paiement des dépenses relatives à l'exercice de ses fonctions.

**CV-2007-0848** **Prise d'acte du dépôt de la correspondance et du rapport portant sur les crédits budgétaires 2007 accordés au vérificateur général de la Ville de Québec**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte du dépôt de la correspondance et du rapport relatifs aux crédits budgétaires 2007 accordés au vérificateur général de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens. Il est 18 h 50.

- Dépôt d'un document présenté par madame Nancy Daignault, citoyenne de l'arrondissement Beauport, relatif à une demande à l'effet que la Ville assure le déneigement sur quatorze (14) rues privées, avec facturation des coûts aux citoyens concernés par le biais d'une taxe de secteur.
- Dépôt, par monsieur Sylvain Lemieux, d'une pétition en date du 17 septembre 2007, relative au déneigement des chemins privés et demande à l'effet que la Ville de Québec assume la responsabilité de l'octroi des contrats du déneigement et que les coûts soient répartis sur leurs comptes de taxes.
- Dépôt, par monsieur Robert Rousseau, citoyen de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, de documents accompagnés d'une pétition, relativement à la remise en état de la rue Roger-Bontemps, située au Lac Saint-Charles.

### **Prolongation de la première période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par madame la conseillère Denise Trudel, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 30.

## **Avis de proposition**

---

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition à l'effet de recommander une étude de faisabilité sur l'instauration du service de premier répondant pour tous les citoyens de la ville de Québec.
- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition à l'effet de déposer une demande à Bell Canada afin qu'elle revoie son mode de tarification des appels interurbains dans le district Lac-Saint-Charles, de façon à ce qu'il soit uniformisé pour l'ensemble des résidants de la grande ville de Québec et que cette demande soit déposée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).
- Madame la conseillère Ann Bourget dépose un avis de proposition à l'effet de demander à l'administration municipale de déposer, avant le 15 octobre 2007, une information financière complète et exhaustive et qu'elle présente, au conseil municipal, le 15 octobre 2007, un échéancier d'étude et d'adoption du budget 2008 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2008-2009-2010.

**Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de propositions seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à la prochaine séance.**

**Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 - Invitation à l'organisation des « Prix canadiens de l'environnement » à tenir un gala de reconnaissance du mérite environnemental 2008 dans la ville de Québec (Référence : DG2007-058) (Dossier retiré)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 par monsieur le conseiller Paul Shoiry, relativement à une invitation, à l'organisation des « Prix canadiens de l'environnement », à tenir son gala de reconnaissance du mérite environnemental 2008 dans la ville de Québec.

Après discussion, les membres du conseil acceptent de retirer ce dossier.

**Projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation mixte (M)*, R.V.Q. 1090**

---

## **Consultation publique**

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation mixte (M)*, R.V.Q. 1090 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

### **Retour à la séance du conseil**

Le conseil de la ville est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

**CV-2007-0849** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation mixte (M), R.V.Q. 1090 - AT2007-086 (Ra-1345)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation mixte (M), R.V.Q. 1090.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0850** ***Demande de délai additionnel jusqu'au 15 octobre 2007 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gérald Poirier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007, concernant les chantiers urbains - DG2007-059 (Ra-1351)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 11 septembre 2007, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 15 octobre 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007, par monsieur le conseiller Gérald Poirier, concernant le financement des chantiers urbains pour l'année 2008 et la tenue d'un comité plénier, dès le mois de septembre à ce sujet, réunissant les personnes responsables au sein de la Ville ainsi que ses différents partenaires, afin de déterminer les besoins et les orientations de ce projet pour les années futures.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0851** ***Adjudication d'un contrat pour des services de mise à niveau du progiciel V.I.P. version 7G (VQ-39204) - AP2007-415 (Ra-1350)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « DLGL ltée », le contrat en vue d'obtenir des services de mise à niveau du progiciel V.I.P. version 7G, selon les tarifs horaires soumis, conformément à sa proposition en date du 16 août 2007.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0852 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif aux contrats pour effectuer le déneigement des rues du secteur Vanier (2C030), Soumande, Fleur-de-Lys et Bourdages (2C032), Duberger (2C044) (Période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010) et Robert-Bourassa, de Chauveau à Bastien (2C094) (Période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2008 (VQ-38929) - Virement de fonds - AP2007-397 (CT-2159253, CT-2159254, CT-2159255, CT-2159256) — (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu :

1° d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication de contrats en vue d'effectuer le déneigement de certaines rues des zones ci-après nommées, le tout conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38929 et à leur soumission en date du 12 juillet 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes :

- « Terrassement Portugais inc. » : la zone Vanier (2C030), pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010, pour un montant de 942 477,15 \$ incluant les taxes;
- « P.E. Pageau inc. » : la zone Soumande, Fleur-de-Lys et Bourdages (2C032), pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010, pour un montant de 634 894,17 \$ incluant les taxes;
- « Transport Lavoie Ltée et 9011-9850 Qc inc. » : la zone Duberger (2C044), pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010, pour un montant de 1 024 725,06 \$ incluant les taxes;
- « Les Entreprises P.E.B. Ltée » : la zone Robert-Bourassa, entre Chauveau et Bastien (2C094), pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2008, pour un montant de 80 221,95 \$ incluant les taxes;

2° d'autoriser le virement d'un montant de 103 000 \$ de l'activité « 3120200 - Déneigement chaussée - Régie » à l'activité « 3120100 - Déneigement chaussée - Contrat » du budget de l'arrondissement Les Rivières.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0853 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif à cinq (5) contrats pour effectuer des travaux de déneigement de certaines rues du secteur Limoilou (6C045), Vieux-Limoilou (6C046 et 6C047) et Maizerets (6C048 et 6C049) pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 jusqu'au 30 avril 2010 (VQ-38929) - AP2007-399 (CT-2159257, CT-2159258, CT-2159259, CT-2159260, CT-2159261) — (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux entreprises suivantes, de cinq (5) contrats en vue des travaux de déneigement de certaines rues des zones ci-après nommées, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38929 et à leur soumission en date du 12 juillet 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes :

- « P.E. Pageau inc. » : zone Limoilou prioritaire (6C045), pour un montant de 742 076,22 \$ incluant les taxes et zone Vieux-Limoilou nord-est (6C047), pour un montant de 656 875,65 \$ incluant les taxes;
- « Charles Trudel inc. » : zone Vieux-Limoilou sud-est (6C046), pour un montant de 879 551,25 \$ incluant les taxes;
- « Charles-Auguste Fortier inc. » : zone Maizerets centre (6C048), pour un montant de 653 700,48 \$ incluant les taxes;
- « Transport Lavoie Ltée et 9011-9850 Qc inc. » : zone Maizerets nord (6C049), pour un montant de 758 725,26 \$ incluant les taxes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0854 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif à un contrat pour l'opération du dépôt à neige Henri-Bourassa pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 jusqu'au 30 avril 2010 (VQ-39017) - AP2007-412 (CT-2159264) — (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Entreprises Paradis paysagistes inc. », d'un contrat pour l'opération du dépôt à neige Henri-Bourassa, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010, pour un montant approximatif de 1 193 483,81 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39017 et à sa soumission en date du 31 juillet 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0855 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit relatif aux contrats pour la location de sept (7) niveleuses avec opérateurs à des fins de déneigement, pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-39001) - AP2007-422 (CT-2159990, CT-2159999, CT-2160000, CT-2160002, CT-2160005, CT-2160008, CT-2160012) — (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication de contrats en vue de la location de niveleuses avec opérateurs à des fins de déneigement, pour les saisons hivernales 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, avec une garantie d'utilisation par équipement de 450 heures par saison, selon les tarifs horaires excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39001 et à leur soumission en date du 10 août 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes, à :

- « Les Entreprises CDJ » : pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs;
- « Les Entreprises Lévisiennes inc. » : pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs;
- « Groupe Macadam inc. » : pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs;
- « Hamel Construction inc. » : pour la location d'une niveleuse avec opérateur.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0856 Prolongement des rues de la Girouille, des Maraîchers et des Cassailles - Domaine du Mousseigne, phase XIV - Arrondissement Beauport - District Saint-Michel (22) - DE2007-094 (CT-DE2007-094) — (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel « Domaine du Mousseigne, phase XIV » à être réalisé par « Domaine du Mousseigne inc. », comprenant notamment le prolongement des rues de la Girouille, des Maraîchers et des Cassailles, sur une longueur approximative de 630 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au

sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Domaine du Mousseigne inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Domaine du Mousseigne inc. » à transmettre, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Domaine du Mousseigne inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander, au Service des affaires juridiques, de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 53 610 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0857 Nomination au poste de directeur adjoint ou directrice adjointe aux Affaires stratégiques et administratives du Service de police - RH2007-686 (CT-RH2007-686) — (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer madame Sophie Bégin, en qualité d'employée régulière, au poste de directrice adjointe aux Affaires stratégiques et administratives du Service de police, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0858 Entente sur les niveaux de service SLA 07–E2 entre la Ville de Québec et la Communauté Métropolitaine de Québec, relativement aux services technologiques de base offerts par le Service des technologies de l'information et des télécommunications, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009 - Autorisation pour la réalisation du projet de SIG Métropolitain par la Ville de Québec pour la Communauté Métropolitaine de Québec - Adjudication d'un contrat, à « ESRI Canada », pour l'acquisition de droits d'utilisation du logiciel Arc GIS Server 9.2 Standard/Entreprise Service Pack 2, licence de production (2 CPU Dual Core) et Arc GIS Server Standard/Entreprise - Licence R & D et test (abonnement EDN) - TI2007-024 (CT-TI2007-024) — (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente sur les niveaux de service SLA 07–E2 à intervenir entre la Ville de Québec et la Communauté Métropolitaine de Québec, relativement à l'utilisation, par la Communauté Métropolitaine de Québec, des services technologiques de base offerts par le Service des technologies de l'information et des télécommunications, selon les termes et modalités substantiellement conformes au projet d'entente SLA07–E2 et son addenda 1 joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la réalisation du projet de SIG Métropolitain par la Ville de Québec pour la Communauté Métropolitaine de Québec, selon les termes et modalités substantiellement conformes aux addendas 2A et 2B joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'adjuger, à « ESRI Canada », le contrat en vue de l'acquisition de droits d'utilisation du logiciel Arc GIS Server 9.2 Standard/Entreprise Service Pack 2, licence de Production (2 CPU Dual Core) et Arc GIS Server Standard/Entreprise - Licence R & D et test (abonnement EDN), pour un montant de 43 699,83 \$ incluant les taxes. Ce coût sera récupéré dans le cadre de l'entente.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0859 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente particulière à intervenir entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec découlant du plan d'évaluation des emplois et des ajustements salariaux 2005 et 2006 - RH2007-579 (CT-RH2007-579) — (Ra-1350)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente relative à la réévaluation de certains emplois manuels à intervenir entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la

Ville de Québec, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0860 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du recueil des conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec (référence : RH2006-431) - L'approbation des conditions de travail des membres de l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec (référence : RH2006-432) - La lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA) relativement aux modalités pour la retraite anticipée des fonctionnaires municipaux de l'ancienne Ville de Beauport (référence : RH2007-024) - La lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat du personnel occasionnel de Québec (F.I.S.A.) relativement à la fourniture de chaussures de sécurité aux employés occasionnels affectés aux tâches de préparation des locaux pour le déroulement des activités de loisirs, c'est-à-dire la manutention, le soulèvement et le déplacement d'équipements de loisirs, de poids et de dimensions variables (référence : RH2007-141) - RH2007-638 (Ra-1351)**

---

Attendu que les décisions relatives aux sommaires décisionnels RH2006-431, RH2006-432, RH2007-024 et RH2007-141 auraient dû être soumis au conseil d'agglomération de la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du recueil des conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec (Référence : RH2007-431, résolution numéro CV-2006-0504 adoptée par le conseil de la ville le 19 juin 2006);
- 2° l'approbation des conditions de travail des membres de l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec (Référence RH2006-432, résolution numéro CV-2006-0505 adoptée par le conseil de la ville le 19 juin 2006);
- 3° la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), relativement aux modalités pour la retraite anticipée des fonctionnaires municipaux de l'ancienne Ville de Beauport (Référence : RH2007-024, résolution numéro CV-2007-0065 adoptée par le conseil de la ville le 5 février 2007);
- 4° la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (F.I.S.A.) relativement

à la fourniture de chaussures de sécurité aux employés occasionnels affectés aux tâches de préparation des locaux pour le déroulement des activités de loisirs, c'est-à-dire la manutention, le soulèvement et le déplacement d'équipements de loisirs, de poids et de dimensions variables (Référence : RH2007-141, résolution numéro CE-2007-0594 adoptée par le comité exécutif le 28 mars 2007).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0861** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la détermination des intersections des rues et des routes du réseau artériel où le virage à droite à un feu rouge est interdit, R.A.V.Q. 54 - AT2006-105 (Ra-1283)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la détermination des intersections des rues et des routes du réseau artériel où le virage à droite à un feu rouge est interdit*, R.A.V.Q. 54.

**Proposition de retrait**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est proposé de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

**Vote en faveur :** Madame la conseillère Denise Trudel et messieurs les conseillers Raymond Dion, Paul Shoiry, Marc Simoneau et Jacques Teasdale.

**Vote contre :** Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Rejetée à la majorité

### **Vote sur la proposition principale**

**Vote en faveur** : Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

**Vote contre** : Madame la conseillère Denise Trudel et messieurs les conseillers Raymond Dion, Paul Shoiry, Marc Simoneau et Jacques Teasdale.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

(Des erreurs cléricales relatives aux noms de rues devront être corrigées avant l'adoption finale du R.A.V.Q. 54 par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec.)

**CV-2007-0862** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 279 - Renonciation au droit d'opposition - EM2007-009 (Ra-1350)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 279.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 279.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0863** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la contribution annuelle de la ville à la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain, R.A.V.Q. 271 - EN2007-057 (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la contribution annuelle de la ville à la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain*, R.A.V.Q. 271.

**Un amendement à la proposition principale est présenté**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la contribution annuelle de la ville à la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain*, R.A.V.Q. 271, en y retirant « l'article 1 ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0864** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 284 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-110 (Ra-1351)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 284.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 284.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0865 Nomination au poste de directeur du Service de protection contre l'incendie - RH2007-690 (CT-RH2007-690) — (Ra-1352)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer monsieur Richard Poitras (ID. 003348), employé permanent, au poste de directeur du Service de protection contre l'incendie (poste no 15714), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0866 Avis de motion relatif au Règlement abrogeant certaines dispositions du Règlement sur la détermination des intersections des rues et des routes du réseau artériel où le virage à droite à un feu rouge est interdit, R.V.Q. 1148 - AJ2006-055 (Ra-1283)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement abrogeant une disposition du *Règlement sur la détermination des intersections des rues et des routes du réseau artériel où le virage à droite à un feu rouge est interdit*, R.V.Q. 302 et ses amendements, inconciliable avec celles qui sont contenues au *Règlement de l'agglomération sur la détermination des intersections des rues et des routes du réseau artériel où le virage à droite à un feu rouge est interdit*, R.A.V.Q. 54, afin de tenir compte de la compétence du conseil d'agglomération en cette matière.

Ce règlement prend effet à la date d'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 54.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0867 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q. 1257 - AT2007-207 (Ra-1351)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin de créer une aire de grande affectation Publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier à même une aire de grande affectation Résidentielle urbaine située dans le périmètre formé par le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Gilbert, l'avenue de la Famille et la rue Castonguay.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0868** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q. 1257 - AT2007-207 (Ra-1351)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'adopter le projet de Règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q.1257.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0869** **Avis de motion relatif au *Règlement sur le versement d'une subvention au Centre hospitalier Robert-Giffard et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1304 - AT2007-234 (Ra-1351)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 90 000 \$ pour le versement par la ville d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses, au Centre hospitalier Robert-Giffard pour la reconstruction d'une partie du mur de ceinture de son établissement de l'arrondissement Beauport.

Ce règlement décrète un emprunt de 90 000 \$ remboursable sur une période de trois ans pour l'acquittement de la dépense ainsi autorisée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0870** **Avis de motion relatif au *Règlement sur la réalisation de la 2<sup>e</sup> phase, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1318 - DE2007-108 (Ra-1351)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement qui autorise une dépense de 7 400 000 \$ pour le versement pour la 2<sup>e</sup> phase, pour les années 2007 et suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec, R.R.V.Q. chapitre P-10.*

Ce règlement prévoit également un emprunt d'un montant total de 7 400 000 \$ à ces fins dont 3 700 000 \$ seront remboursés par la Société d'habitation du Québec en application d'une entente conclue avec cette dernière concernant l'administration du programme Rénovation Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2007-0871 *Règlement sur le versement d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens et services destinés aux bibliothèques municipales dont il a la gestion et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1205 - CU2007-065 (Ra-1347)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens et services destinés aux bibliothèques municipales dont il a la gestion et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1205.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0872 *Règlement modifiant certains règlements d'emprunt pour la réalisation du Règlement sur le programme de subventions à la restauration, à la rénovation, à la construction et au recyclage résidentiels, R.V.Q. 1217 - DE2007-087 (Ra-1348)***

---

**Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant certains règlements d'emprunt pour la réalisation du Règlement sur le programme de subventions à la restauration, à la rénovation, à la construction et au recyclage résidentiels, R.V.Q. 1217.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0873** *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale relativement à de nouvelles normes, R.V.Q. 1252 - DE2007-106 (Ra-1348)*

---

**Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale relativement à de nouvelles normes, R.V.Q. 1252.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0874** *Règlement sur le programme de subventions à la restauration, à la rénovation, à la construction et au recyclage résidentiels, R.V.Q. 1259 - DE2007-087 (Ra-1348)*

---

**Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subventions à la restauration, à la rénovation, à la construction et au recyclage résidentiels, R.V.Q. 1259.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0875** *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2007 relativement à la compensation pour la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1285 - FN2007-036 (Ra-1348)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2007 relativement à la compensation pour la gestion des matières résiduelles*, R.V.Q. 1285.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0876** *Règlement sur l'acquisition à des fins municipales d'immeubles non assujettis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1293 - DE2007-082 (Ra-1348)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition à des fins municipales d'immeubles non assujettis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1293.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0877** *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1297 - AT2007-204 (Ra-1348)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1297.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0878** *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Irving située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1301 - FN2007-038 (Ra-1347)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Irving située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1301.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0879** *Règlement sur le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement à ce dépôt, R.V.Q. 1302 - TP2007-038 (Ra-1347)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement à ce dépôt*, R.V.Q. 1302.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0880** *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2007 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1303 - DE2007-106 (Ra-1348)*

---

**Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2007 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1303.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0881** *Règlement sur le versement d'une subvention à la Commission des champs de bataille nationaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q.1305 - AT2007-233 (Ra-1347)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à la Commission des champs de bataille nationaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1305.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0882** *Règlement sur des travaux de construction d'infrastructure de rue dans certaines zones industrielles ainsi que sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1306 - DE2007-052 (Ra-1348)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction d'infrastructure de rues dans certaines zones industrielles ainsi que sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1306.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0883** *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Dieppe située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1307 - FN2007-037 (Ra-1347)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Dieppe située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1307.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0884** *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à certains secteurs de plans d'aménagement d'ensemble du Plan directeur d'aménagement et de développement et à certains secteurs situés hors de la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1317 - AT2007-253 (Ra-1348)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à certains secteurs de plans d'aménagement d'ensemble du Plan directeur d'aménagement et de développement et à certains secteurs situés hors de la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1317.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0885** *Règlement sur la tenue d'une élection partielle pour le poste de maire ainsi que sur toute autre élection partielle pouvant survenir d'ici le 31 octobre 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1319 - GA2007-008 (Ra-1349)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la tenue d'une élection partielle pour le poste de maire ainsi que sur toute autre élection partielle pouvant survenir d'ici le 31 octobre 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1319.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

**Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 18, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/cs